



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Présentation synthétique du Débat d'Orientations Budgétaires, exercice 2017 Séance du conseil municipal du 27 mars 2017

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) de la commune doit avoir lieu.

L'analyse rétrospective : le compte administratif 2016 (prévisionnel – budgets consolidés)

La **section de fonctionnement** demeure relativement contrainte pour l'année 2016.

La Commune de MENTON a poursuivi son effort de réduction des charges courantes en préservant le service public pour faire face au désengagement de l'Etat (qui se traduit par des baisses de dotations et par des transferts de charges non compensées), l'exercice budgétaire 2016 devrait se clôturer par un résultat excédentaire disponible de 8,9 M€.

Cette maîtrise des dépenses a notamment permis de contenir les dépenses de personnel à + 1,32 % par rapport à 2015 (qui représentent un peu plus de 51,50 % du budget de fonctionnement, alors que la moyenne de la strate se situe à 56,9 %).

En 2015, les dépenses de personnel ont été contenues à + 2,83 % par rapport à 2014, représentant 50,50 % du budget de fonctionnement.

Rappelons cependant qu'une politique rigoureuse de maîtrise des dépenses de personnel est menée :

- tout d'abord, en limitant autant que possible le recours aux heures supplémentaires,
- en respectant la durée légale du temps de travail fixée à 35 heures par semaine,
- en remplaçant avec parcimonie les départs en mutation et en retraite,
- enfin, en s'inscrivant dans une démarche proactive de mutualisation des services, d'une part entre la Commune et ses satellites et d'autre part entre la Commune et les autres communes de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Il faudra d'ailleurs vraisemblablement être encore plus attentif sur ce poste de dépenses dans les années à venir compte tenu d'un niveau de contrainte croissant.

Une forte tension cumulée pèse sur les recettes de fonctionnement, considérant que les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales désormais diminuent fortement en valeur.

Notons que le produit de la fiscalité directe locale a augmenté de près de + 5,32 % entre 2015 et 2016, une hausse en grande partie due à la majoration de 20 % de la part de cotisation communale de la taxe d'habitation pour les logements non affectés à l'habitation principale pour 1.441.556 €, étant donné que les taux des « taxes ménages » n'ont pas évolué depuis 2009.

La **section d'investissement** se caractérise par des dépenses relativement régulières et soutenues dans leur montant : 12,6 M€ par an en moyenne entre 2011 et 2016 (hors dette). Largement autofinancé à près de 75,5 % avec la reprise du résultat de l'exercice précédent de 5,5 M€ et des subventions de nos différents partenaires financiers (Etat, Région, Département et fonds communautaires pour 1,03 M€), notre effort d'équipement a représenté 8,6 M€ en 2016, ce qui, exprimé par le ratio "dépenses d'équipement brut / population", situe notre Commune à 215 € par habitant.

Le niveau de l'épargne brute sur l'exercice 2016 (8,9 M€) est le résultat de la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte de forte tension sur les recettes de fonctionnement, considérant que les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales désormais diminuent fortement en valeur, et du pilotage de la capacité de désendettement de la Commune (encours de la dette / épargne brute).

Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la capacité d'autofinancement se maintient à un bon niveau permettant un recours limité à l'emprunt malgré un programme d'investissement significatif.

Cette capacité de désendettement, exprimée sous forme de durée, s'établit fin 2016 à 7,11 années (contre 5,02 années à fin 2015), ce qui reste tout à fait convenable compte tenu de la baisse spectaculaire des dotations de l'Etat subie depuis 2014. Il faut rappeler que la Chambre Régionale des Comptes considère que le « seuil limite » est de 15 ans.

Ce ratio est légèrement dégradé par rapport à l'exercice précédent en raison d'une part du désengagement de l'Etat qui se traduit par la baisse des dotations et donc de l'épargne brute, et d'autre part par l'effort de la Commune qui a terminé la renégociation du solde de sa dette dite « structurée », qui a totalement été sécurisée au 31 décembre 2016.

Le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2016 est de 62.702.186 € pour le budget principal, et de 555.680,17 € au titre du budget annexe de l'assainissement.

La capacité d'autofinancement brut est positive sur l'ensemble des exercices, suffisante pour assurer le remboursement de l'annuité en capital de l'emprunt, et bien dimensionnée pour financer une part significative de l'investissement. Ce résultat positionne la Commune pour 2016 à 8,9 M€.

De surcroît, l'épargne nette est conservée à un niveau de 5,1 M€. Pour mémoire, l'épargne nette représente le résultat de la section de fonctionnement après déduction de l'amortissement annuel des emprunts contractés. Il représente la capacité dégagée pour assurer une partie du financement des opérations d'investissement, atténuant d'autant le recours à l'emprunt.

Tout en maintenant le niveau des taux d'imposition, et, en intégrant le gel des dotations de l'Etat en valeur et l'incidence de l'endettement, l'épargne nette prévisionnelle (budgets consolidés) demeure à un niveau nettement supérieur à la moyenne des communes de la même strate.

La situation financière de la commune reste satisfaisante et présente encore des ratios offrant des marges de manœuvre, permettant notamment le maintien et le développement de l'offre et de la qualité du service public communal, et le financement des projets municipaux.

Les orientations budgétaires de l'exercice 2017

La construction d'un budget 2017 à l'équilibre implique des arbitrages (taux d'imposition, tarifs, services rendus à la population, programme pluriannuel d'investissement, masse salariale, subventions aux associations), qui ont un impact sur la situation financière (capacité d'épargne et endettement).

Depuis de nombreuses années, la gestion optimale des deniers publics est une ligne de conduite que la Commune s'impose. Cette exigence a été renforcée par la mise en œuvre d'une revue complète des politiques publiques engagée autour d'un double objectif : réduire la dépense publique sans altérer la qualité des services à la population et consolider l'autofinancement.

Dans un contexte national très défavorable aux collectivités locales et dans celui toujours très tendu que connaît la commune, des efforts accrus de gestion vont trouver à s'appliquer en 2017 à savoir :

- la recherche d'économies dans nos dépenses de fonctionnement,
- la recherche d'un autofinancement net maximum,
- la consolidation de la structure financière de la commune.

Dans ce contexte de diminution de ses recettes de fonctionnement, la Commune doit absolument contenir son niveau de dépenses tout en maintenant un service public de qualité.

Dans la continuité des précédents exercices, la volonté de maîtriser de manière globale l'évolution des **dépenses de fonctionnement** sera traduite dans le projet de budget 2017.

Pour un montant de 10.840.725 €, les *charges à caractère général* représentent près de 19,65 % des dépenses réelles de fonctionnement et impactent toutes les directions et services de la collectivité qui se sont employés à garantir la maîtrise de leur évolution. Elles sont quasi stables avec une évolution de + 0,50 % par rapport à 2016.

Pour les *frais de personnel*, le budget primitif 2017 s'inscrit dans la continuité des exécutions budgétaires des années passées. Il suivra une dynamique de maîtrise des effectifs en priorisant une politique de redéploiement des effectifs au sein de la collectivité calquée sur l'évolution des missions, la rationalisation des besoins. Ce budget représente 51,92 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est inférieur à la moyenne nationale de la strate qui se situe au-delà de 58 %.

Afin de contenir dans toute la mesure du possible l'évolution des frais de personnel il conviendra de :

- remplacer, lors des départs en retraite, les seuls postes nécessitant une qualification particulière, ne pouvant être pourvus par redéploiement interne,
- poursuivre l'effort de restructuration des services, de mutualisation des moyens et de redéploiement des agents,
- accentuer la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures administratives et comptables.

L'élaboration du budget relatif aux dépenses de personnel se base sur plusieurs indicateurs :

- les mesures nationales (revalorisation de la valeur du point d'indice, mesure nationale de reclassement, refonte des grilles indiciaires, montant du SMIC ...)
- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents titulaires.

Les dépenses de personnel (28.643.200 €) devraient ainsi évoluer de l'ordre de + 2,78 % par rapport à 2016, contre + 2,74 % en 2016 par rapport à 2015.

En plus de l'aide matérielle et logistique que nous continuerons d'apporter aux associations, l'enveloppe des **subventions** aux associations sera maintenue au niveau de 2016. Cela permet de ne pas mettre en difficulté les structures subventionnées et leur donne les moyens de mener à bien leurs actions tout en ayant une gestion raisonnable de ce poste de dépenses. Ces subventions sont un soutien financier à des activités d'intérêt général mises en place par les associations implantées sur le territoire MENTONnais, à destination de la population MENTONnaise.

Pour faire face à la stagnation des recettes de fonctionnement, l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement est maintenu en 2017.

Il est proposé de maintenir les charges réelles de fonctionnement dans une fourchette de l'ordre de + 0,25 % par rapport à 2016, alors que les recettes réelles de fonctionnement évolueront de + 0,78 %.

En ce qui concerne les **recettes de fonctionnement**, pour la huitième année consécutive, les taux d'imposition des impôts ménages, c'est-à-dire la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) resteront identiques.

L'ensemble des impôts et taxes représentent 69,60 % des recettes réelles de fonctionnement (incluant l'attribution de compensation versée par la CARF revue cette année, à la suite du transfert de la compétence « promotion du tourisme » au 1^{er} janvier 2017 à l'EPCI intercommunal).

Par délibération n° 15/17 du 17 février dernier, la part communale de la taxe d'habitation pour les logements non affectés à l'habitation principale a été majorée de 20 à 30 %, représentant près de 724.000 € de recettes supplémentaires.

La mission d'optimisation de la fiscalité pour les locaux affectés à l'habitation, avec notamment un diagnostic des bases, commencée en 2015 s'est poursuivie en 2016 avec 2

missions pour la mise en œuvre des préconisations à l'issue du diagnostic des bases : sur les locaux insalubres et absence de confort, et sur les piscines.

Cette mission d'optimisation de la fiscalité continuera en 2017 sur 2 autres thématiques : la 1^{ère} sur les locaux vacants et la 2^{nde} sur une simulation des abattements des taxes d'habitation, avec le double objectif :

- d'assurer l'équité des contribuables face à l'impôt,
- d'améliorer les ressources de la commune sans recours à l'augmentation des taux.

et s'inscrit dans la réflexion gouvernementale visant à renforcer les compétences et les moyens des collectivités locales dans la participation au recensement des bases fiscales.

La participation des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public se traduit par une réduction des concours financiers de l'Etat à hauteur d'un milliard d'euros en 2017, au lieu des 2 milliards d'euros initialement prévus pour le bloc local.

En effet, il a été constaté que les collectivités ont fait preuve de responsabilité dans la maîtrise de leurs charges de fonctionnement et la stabilisation de la pression fiscale.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour notre Commune est estimé à 4.900.000 € en 2017 ; ce montant s'élevait à 4.986.883 € en 2016 alors qu'il était de 6.306.281 € en 2015.

Cette dotation de l'Etat est en diminution constante depuis 2012 où son montant était de 7.910.305 €.

Les dotations et participations représentent 14,44 % des recettes réelles de fonctionnement, alors qu'elles en représentaient 15,43 % au budget primitif 2016.

Les recettes liées à la fois à l'exploitation et aux prestations de service assurées par la collectivité auprès des usagers représentent 11,90 % des recettes réelles de fonctionnement. Les tarifs des services publics n'augmenteront pas systématiquement en 2017. Ils diminueront donc en valeur réelle, ce qui représente un réel effort social de la collectivité en temps de crise.

L'objectif du maintien de l'autofinancement constitue l'enjeu essentiel compte tenu de la situation actuelle. Cet autofinancement nécessitera un effort collectif pour garantir un niveau nécessaire d'investissement.

Hormis les mesures du projet de loi de finances pour 2017, qui ont pour conséquence de baisser fortement les dotations aux collectivités locales, ce budget doit nous permettre de dégager encore en 2017 une capacité d'épargne bien dimensionnée.

En matière de **dépenses d'investissement**, elles devraient s'inscrire à un niveau supérieur à 25 M€ en 2017.

Il est important de maintenir un bon niveau d'investissement malgré la crise, afin de continuer à affirmer, autant que possible, notre rôle de soutien actif à l'économie locale. La volonté de l'équipe municipale de poursuivre la mise en place de projets structurants se traduira en 2017 par un niveau d'investissement relativement élevé.

Dans un environnement national de plus en plus contraint, l'équation pour adopter le budget primitif 2017 s'inscrit dans un contexte de réduction des marges de manœuvre de la Commune.

Pour 2017, il est possible de distinguer trois types d'investissement :

- ceux qui sont nécessaires pour maintenir le patrimoine communal en état et garantir la sécurité des biens et des personnes,
- ceux qui sont tournés vers le quotidien des Mentonnais et des Mentonnaises,
- ceux qui préparent l'avenir.

Education, enfance, cohésion sociale et solidarité

La Commune doit continuer à faire face aux besoins afférents en terme de services aux familles à apporter, en particulier, dans le domaine de la Petite Enfance (enfants de moins de 3 ans) et de l'Enfance (enfants de plus de 3 ans), tout en tenant compte des actions spécifiques à développer.

Pour mémoire, le versement de la subvention de fonctionnement au centre communal d'action sociale s'élève à 3,110 M€.

Le plan de modernisation et d'équipement des écoles s'élève à près d'un million d'euros, auquel il convient d'ajouter 500 K€ de sécurisation des établissements par de la vidéo-protection, des barrières de sécurité et des visiophones,

En parallèle, les moyens en fonctionnement sont affectés à la réussite scolaire, au soutien des familles par une augmentation des places de crèche ou des activités périscolaires.

Qualité et sécurité des espaces publics

La Commune consacrera plus de 14 M€ sur cet exercice à l'amélioration de la qualité de vie des espaces publics. L'aménagement urbain quotidien fera l'objet de la plus grande attention. L'enveloppe consacrée à cet effort regroupe des actions diverses d'aménagement de la voirie (3,2 M€), dont 1,2 M€ pour la réfection des voies et terrains, 500 K€ pour la réfection des chaussées, 600 K€ pour la réfection des trottoirs, 615 K€ pour l'aménagement d'un giratoire à l'intersection des rues de Verdun et Partouneaux et 270 K€ pour la requalification de la RD 6007 du quai Bonaparte entre le Bastion et le square Victoria.

Un effort tout particulier est consacré à l'aménagement de la dalle de surface du parking des Sablettes (8,4 M€).

300 K€ seront consacrés aux études préparatoires pour les travaux du 3^{ème} casier des plages.

Concernant les espaces verts, 981 K€ seront consacrés aux aménagements et embellissements de la commune.

Par ailleurs, 870 K€ sont affectés aux travaux sur l'éclairage public et les feux tricolores.

Pour la vidéo-protection, l'installation de caméras supplémentaires est prévue pour 60 K€ et 500 K€ seront consacrés à la sécurisation des établissements scolaires

Maintenance et modernisation du patrimoine

Près de 2,5 M€ seront consacrés à l'amélioration des bâtiments municipaux (notamment en ce qui concerne la sécurité, l'accessibilité et le développement des énergies renouvelables) et des cimetières (Trabuquet, Vieux Château et Parc du Souvenir (98 K€))

Lancement de la maîtrise d'œuvre (500 K€) pour le projet de restauration de la Basilique Saint-Michel.

Programmation de rénovation des chapelles (183 K€) Saint-Laurent, Madone, Saint-Roman, Monti

Une enveloppe de 383 K€ est affectée aux travaux de modernisation et de sécurité dans le Palais de l'Europe, 241 K€ sont consacrés à la rénovation de l'Hôtel de Ville dont 188 K€ pour la mise aux normes du système « sécurité, incendie intrusion » et 300 K€ sont prévus pour la réfection des façades de la villa Maria Serena (peintures, menuiseries et clocheton).

Equipements culturels

352 K€ seront consacrés à la maintenance et réfection des équipements culturels :

- Conservatoire de Musique : aménagement de la salle de jazz (100 K€) et passage au gaz de la chaudière de l'établissement
- Résidence du Louvre : réhabilitation de la salle Mansfield et travaux divers (98 K€)
- Musée du Palais de Carnolès : poursuite de la maîtrise d'œuvre (180 K€) pour le projet de réhabilitation

Equipements sportifs

L'effort consenti sur les crédits d'investissement permet d'améliorer le côté qualitatif de l'accueil des usagers avec près de 1,4 M€ : 908 K€ consacrés à la réfection des stades Saint-Roman et Lucien Rhein (dont 800.000 € pour la réfection de la pelouse et des abords du terrain du stade Saint-Roman), 62 K€ prévus à la piscine, 150 K€ pour les terrains de tennis, 32,5 K€ pour les gymnases.

Une enveloppe de 122,5 K€ sera consacrée à la maintenance des équipements sportifs existants.

Pilotage et moyens de la collectivité

Afin de permettre l'accompagnement du soutien à l'amélioration du service rendu aux administrés, il convient de poursuivre le déploiement de la dématérialisation des procédures administratives, budgétaires et financières.

Aussi, les besoins en matériel (30 K€), informatique (386 K€) et véhicules (620 K€) de la collectivité nécessitent des crédits à hauteur de près de 1 M€ sur cet exercice.

C'est donc au total près de 25 M€ qui seront consacrés à l'investissement sur l'ensemble des budgets en 2017.

A ce montant s'ajoutent 4,126 M€ pour le remboursement de la dette en capital.

La programmation des investissements se base sur les **recettes d'investissement** suivantes, sans recours à l'emprunt pour le projet de budget primitif pour l'exercice à venir :

- les subventions d'équipement (nationales, régionales, départementales ou communautaires) : pour ce type de recettes la collectivité est tributaire des politiques d'éligibilité décidées par les partenaires qui cofinancent les investissements programmés, ainsi que de leur capacité à tenir leurs engagements.

Les recettes attendues en 2017 devraient représenter près de 3,6 M€, auxquelles il convient de rajouter :

- le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) sur les dépenses éligibles d'investissement réalisées en 2016 (1.100.000 €).

- le produit de cessions devrait rapporter 10,4 M€ (la villa Irina de Garavan pour 800 K€, la villa des Guillons pour 450 K€, l'hôtel d'Adhémar de Lantagnac pour 1 M€, les terrains du haut-Careï pour 7,2 M€ et la cession de 2 baux à construction pour 805 K€,
- la reprise de l'excédent d'investissement 2016 du budget annexe du camping (333.710 €) à la suite du contrat de délégation de service public avec le groupe PRINCIPIANO au 1^{er} janvier 2017, conformément à la délibération n° 10/17 du 17 février 2017,
- la reprise partielle de l'excédent d'investissement 2016 du budget annexe de l'assainissement pour 9 M€ conformément à la délibération n° 11/17 du 17 février 2017,
- un autofinancement correctement dimensionné,

Par une volonté affirmée de modernisation de son administration et de ses modes d'intervention, la Commune de MENTON conciliera maintien de la qualité de ses indicateurs financiers, développement d'un service public performant et mise en œuvre d'un ambitieux plan d'investissement.

La volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour les prochaines années dans un contexte économique difficile pour les contribuables reste toujours présente. Par conséquent, ils seront reconduits à l'identique en 2017.

Le budget 2017 reposera, comme les années passées, sur la consolidation de la structure des finances de la Commune acquise grâce aux efforts constants de l'ensemble de la municipalité et des services municipaux.

Il devra s'inscrire dans un contexte économique difficile et permettre, par une gestion rigoureuse et bien encadrée, de poursuivre l'action entreprise en matière d'investissements montrant ainsi le dynamisme de la Commune de MENTON.

Sur cette base, les orientations budgétaires pour l'année 2017 sont les suivantes :

- **pour la 8^{ème} année consécutive, les taux de fiscalité communale resteront inchangés en 2017,**
- **poursuivre la réduction des charges de fonctionnement courant,**
- **conserver une capacité d'autofinancement satisfaisante des investissements,**
- **poursuivre le désendettement de la Commune pendant le mandat.**